

Séance publique du 23 février 2004

Délibération n° 2004-1696

commission principale : développement économique

objet : **Animation économique conférence nord-est - Convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique de la Communauté urbaine est une priorité dans la stratégie de développement économique de la communauté urbaine de Lyon. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de proximité définis dans le plan de mandat et s'intègre dans la logique partenariale de Grand Lyon esprit d'entreprise.

Cette politique permet d'assurer une présence communautaire, auprès des entreprises, des collectivités locales et des acteurs économiques, et ce pour :

- mieux suivre les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprises,
- être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques,
- nourrir la politique économique communautaire des attentes du terrain.

Pour cela, la Communauté urbaine établit des conventions avec des structures locales (association, syndicat intercommunal, etc.), en accord avec les élus locaux, afin qu'elles assurent une animation économique dans le périmètre défini par la Communauté urbaine (conférence des maires).

L'évaluation 2001-2003 :

Dans ce cadre, la communauté urbaine de Lyon a confié en février 2001 à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon une mission d'animation économique dans les communes de la conférence nord-est.

Cette collaboration s'est matérialisée par une convention permettant le financement d'un poste de développeur économique et s'est achevée en 2003. Cette convention associait les communes de Caluire et Cuire et de Rillieux la Pape, l'association d'industriels de la zone Perica, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, d'une part, et la Communauté urbaine, d'autre part.

Cette animation locale de la conférence nord-est a déjà vu un certain nombre de résultats :

- travail en commun entre les acteurs du développement économique (Communauté urbaine, chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL), association d'industriels et de services économiques des communes),
- commercialisation de terrains ou de locaux disponibles dans les zones d'activités,
- projet de pépinière d'entreprises,
- soutien aux entreprises en difficultés ou restructuration : Majorette, Lejaby, Anoflex, etc.

Le projet 2004 :

La Communauté urbaine souhaite poursuivre et renforcer le travail engagé avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon sur ce territoire qui représente :

- 3 communes : Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Sathonay Camp,
- 21 000 emplois,
- 3 % de la taxe professionnelle communautaire,
- 6 % de la superficie de la Communauté urbaine,
- 3 145 entreprises.

Pour cela, la mission confiée à la Chambre de commerce et d'industrie est reconduite pour trois années et porte sur les trois axes suivants :

1 - L'accompagnement des entreprises

- faciliter l'implantation : recherche de locaux,
- accompagner les besoins d'extension d'entreprises locales,
- orienter les entreprises vers les bons interlocuteurs suivant leurs problématiques ;

2 - L'interface entreprises-Communauté urbaine

- créer ou renforcer un environnement favorable au développement des entreprises : accessibilité, assainissement, signalétique, etc.,
- diffusion des outils économiques communautaires : espace numérique entreprises, entrepreneuriat, etc. ;

3 - La stratégie globale

- diagnostic économique du territoire et veille sur les évolutions prévisibles,
- communication sur le territoire.

Les modalités de suivi :

Ces actions feront l'objet d'une présentation en conférence des maires au moins deux fois par an. Un comité de pilotage technique déjà en place dans le secteur sera reconduit afin d'assurer un suivi de l'action économique avec l'ensemble des acteurs (CCIL, Communauté urbaine, association d'entreprises et services économiques des villes).

Le financement :

Le coût total de cette mission est de 82 000 €. La Communauté urbaine apporte une participation financière de 82 000 € (20 % de ce montant est apporté *via* le contrat d'agglomération) à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour réaliser ses missions selon les modalités prévues par la convention.

Cette convention porte sur une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction, à compter de sa signature et dûment visée par la préfecture.

Elle sera signée par la Communauté urbaine, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, les villes de Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire et l'association Perica qui sont parties prenantes dans l'animation économique de ce territoire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1°- Approuve le versement d'une participation à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, forfaitaire et non révisable de 82 000 € pour l'exercice 2004.

2°- Autorise monsieur le président à signer la convention à intervenir avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

3°- La dépense correspondante de 82 000 € sera imputée sur le budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,